

## **VOTATION FÉDÉRALE DU 19 MAI 2019**

### **Oui au Projet AVS et Fiscalité (RFFA), un bon compromis pour l'économie**

Le 19 mai prochain, suite à l'aboutissement d'un référendum, le peuple suisse est appelé à se prononcer sur la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA). Cette votation fait suite au rejet, le 12 février 2017, de la troisième réforme de l'imposition des entreprises, qui devait mettre fin aux statuts spéciaux accordés aux sociétés étrangères, une exigence de l'Union européenne (UE) et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Revenant à la charge, les Chambres fédérales ont adopté l'automne dernier la RFFA, qui mêle fiscalité et compensation sociale via l'AVS.

La grande problématique de cette RFFA est qu'aujourd'hui, toute une série d'entreprises bénéficient de statuts privilégiés qui doivent être abrogés, et cela pour plusieurs raisons. L'une d'entre elles tient au fait que la Suisse s'est engagée, au niveau international, à les supprimer. Les entreprises elles-mêmes d'ailleurs n'en veulent plus, car de tels régimes soulèvent de délicats problèmes, tant vis-à-vis des autorités étrangères qu'en termes d'images. Ces statuts particuliers ne sont plus dans l'air du temps. Le problème est qu'il faut les remplacer par quelque chose. C'est pourquoi la RFFA offre une boîte à outils aux cantons en proposant, d'une part, des mesures techniques et, d'autre part, des conditions-cadres permettant aux cantons qui le souhaiteraient d'adapter le taux d'impôt de la fiscalité des entreprises suisses. La loi prévoit en particulier une plus grande rétrocession du produit de l'impôt fédéral direct (IFD) aux cantons pour atténuer le choc.

L'argument principal qui milite en faveur de l'acceptation est que la Suisse doit rester attractive pour les entreprises, en particulier celles qui ont une présence internationale et qui vont perdre leur statut privilégié. Pour la sécurité du droit, il est aussi important de régler enfin la question des régimes fiscaux qui dure depuis des années. Il faut un cadre stable pour les entreprises. Il est aussi important de permettre à la Confédération et aux cantons de s'adapter aux exigences internationales, et de pouvoir régater avec les autres pays.

Face à la crainte de faire chuter les recettes fiscales de notre pays et de mettre en péril les prestations étatiques, il faut dire clairement que c'est le refus de ce projet qui mettrait ces recettes en péril. 50 % du produit de l'IFD provient des sociétés à statut fiscal spécial. Si celles-ci partent, cet argent part également ! Au niveau vaudois, ces sociétés génèrent 600 millions des recettes fiscales et représentent 250'000 emplois directs et indirects. Perdre ces ressources serait extrêmement problématique et dommageable. Il est donc essentiel de réussir cette réforme. Notre attractivité permettra également de faire venir des entreprises, notamment innovatrices.

Concernant les personnes physiques, il est vrai que la Suisse les impose assez lourdement. Il faudrait bien sûr réexaminer cette fiscalité, en particulier celle sur la fortune. Mais si l'on se place dans une perspective un peu plus globale, la première chose à assurer aux personnes physiques, c'est un travail, et donc un revenu. Il est donc essentiel d'offrir des conditions-cadres favorables aux entreprises pour que celles-ci se développent, investissent, créent des jobs et sous-traitent du travail.

Quant au problème d'unité de la matière, il faut bien voir que le canton de Vaud a réussi sa réforme, la RIE III cantonale, en faisant un compromis politique similaire, lequel a été plébiscité dans les urnes. Cette recette fonctionnera au niveau fédéral, car il existe un soutien très large pour ce projet.

Ce projet AVS et Fiscalité est un projet équilibré, qui respecte l'autonomie cantonale et qui répond à deux questions extraordinairement urgentes. Il garantit un renflouement des retraites et une fiscalité équilibrée, gage d'une Suisse économiquement saine.